

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2529

11 octobre 2013

SOMMAIRE

Franck Manutention S.à r.l.	121387	JLC Lux S.à r.l.	121348
Gamendum AG	121389	JRS SICAV	121350
Gladinvest S.A.	121361	Kamoulox Investments S.à r.l.	121392
Global Investment House Funds	121360	KHM OP Neuhauser Strasse 18 Beteiligung S.à r.l.	121346
Goldman Sachs Shandong Retail Holdings S.à r.l.	121357	KHS Königstraße 27 Beteiligung S.à r.l. .	121349
GS 1 Holdings S.à r.l.	121349	Kinua	121351
GS 1 S.à r.l.	121351	Kyoto Infrastructure S.A.	121349
GS 2 Holdings S.à r.l.	121352	Lalu Fashion S.à r.l.	121352
GS 3 S.à r.l.	121353	Langues sur mesure S.à r.l.	121353
GS 4 S.à r.l.	121354	Larsen S.A.	121353
GS 5 Holdings S.à r.l.	121355	LBREP II Fox S.à r.l.	121355
GS 5 S.à r.l.	121356	LBREP III Fimit S.à r.l.	121352
GS Car Rental Lux Parallel S.à r.l.	121346	L'Exception S.A.	121355
GS Car Rental Lux S.à r.l.	121347	LMF Lux	121356
GS Lux Management Services S.à r.l. ...	121348	Loca-rex S.A.	121350
HPAM S.à r.l.	121349	Ludal S.à r.l.	121351
IFORP S.à r.l.	121347	Luxembourg Machining Technology S.A.	121392
Immofast	121350	Luxembourg Shipping Services S.A.	121352
Immofra S.A.	121346	Lux Secure	121347
Immofra S.A.	121355	Metis SIF	121353
Immofra S.A.	121346	Mizune S.A. SPF	121354
Interact-iv.com Lux	121358	Office Freylinger S.A.	121356
International & American Realty S.A. ...	121359	Oranje Nassau Mecatherm S.A.	121354
Interni Casa S.à r.l.	121357	Oranje-Nassau Parcours	121356
Intertrans Luxembourg	121351	Perinvest (Lux) Sicav	121357
Investprojet Sàrl	121348	Robles S.à r.l.	121368
I.T.I.C.-International Technologies Invest- ments Company Holding S.A. - SPF ...	121358	S&B Minerals Participations S.A.	121383
ITT Industries Luxembourg S.à r.l.	121358	Tenaris Investments S.à r.l.	121380
Janus Investment Holdings S.A.	121354	Ternium Investments S.à r.l.	121378
Japan Incoming Luxembourg S.à r.l.	121348		

GS Car Rental Lux Parallel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.051,98.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 151.592.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 09 août 2013, a décidé d'accepter:

- la démission de Maxime Nino en qualité de gérant de la Société avec effet au 9 août 2013.
- la nomination avec effet au 09 août 2013 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de GS Lux Management Services Sarl, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88045

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 9 août 2013, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, gérant
- GS Lux Management Services Sarl, gérant
- Dominique LE GAL, gérant
- Michael FURTH, gérant
- Véronique MENARD, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Marielle STIJGER
Gérante

Référence de publication: 2013121797/23.

(130148089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

KHM OP Neuhauser Strasse 18 Beteiligung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 160.022.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Compliance Partners S.A.
Signature

Référence de publication: 2013121878/11.

(130148335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Immofra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 32.175.

Par la présente, j'ai le regret de vous informer de ma démission comme administrateur de votre société et ce, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 2 août 2013.

Jesse HESTER.

Référence de publication: 2013121850/10.

(130148475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Immofra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 32.175.

Par la présente, j'ai le regret de vous informer de ma démission comme administrateur de votre société et ce, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 2 août 2013.

Brenda Patricia COCKSEGE.

Référence de publication: 2013121849/10.

(130148475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

IFORP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R.C.S. Luxembourg B 134.737.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés tenue le 30 juillet 2013 à Luxembourg.

L'assemblée générale a décidé d'accepter la démission de Monsieur Per-Eric ANDERSSON comme gérant de la société.

L'assemblée générale a décidé de nommer en remplacement du gérant démissionnaire comme nouvelle gérante de la société pour une durée indéterminée:

Madame Georgia GEORGIU, née le 25 avril 1978 à Lefkosia (République de Chypre), demeurant à la République de Chypre, Lefkosia 1026, Nestoros 42.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

IFORP S.à r.l.

Référence de publication: 2013121844/16.

(130147913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

GS Car Rental Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 247.799,11.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 139.910.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 09 août 2013, a décidé d'accepter:

- la démission de Maxime Nino en qualité de gérant de la Société avec effet au 9 août 2013.

- la nomination avec effet au 09 août 2013 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de GS Lux Management Services Sarl, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88045

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 9 août 2013, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, gérant
- GS Lux Management Services Sarl, gérant
- Dominique LE GAL, gérant
- Michael FURTH, gérant
- Véronique MENARD, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Marielle STIJGER

Gérante

Référence de publication: 2013121798/23.

(130148088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Lux Secure, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 169.903.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 22 août 2013 les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Cédric BUISINE en tant que gérant de la société avec effet au 12 août 2013

- Nomination de Channarin CHEAM, né le 24 janvier 1981 à Khao I Dang, Thaïlande, avec adresse professionnelle au 75, parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché du Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet au 12 août 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 26 août 2013.

Référence de publication: 2013121912/15.

(130148034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

GS Lux Management Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 88.045.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 09 août 2013, a décidé d'accepter:

- la démission de Maxime Nino en qualité de gérant de la Société avec effet au 9 août 2013.
- la nomination avec effet au 09 août 2013 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérante Marie-Florence Geste, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg et née le 29 Septembre 1982 à Migennes (France).

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 9 août 2013, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, Gérante
- Marie-Florence Geste, Gérante
- Dominique LE GAL, Gérant
- Michael FURTH, Gérant
- Véronique MENARD, Gérante
- Alan Konevsky, Gérant
- Harvey Shapiro, Gérant
- Mark Vennekens, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Marielle STIJGER
Gérante

Référence de publication: 2013121799/26.

(130148092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Investprojet Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 88.341.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013121859/10.

(130147891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Japan Incoming Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 54.560.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013121868/9.

(130148543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

JLC Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-9749 Fischbach, 10, Giällewee.

R.C.S. Luxembourg B 167.200.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013121869/9.

(130148627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

GS 1 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 155.778.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 09 août 2013, a décidé d'accepter:

- la démission de Maxime Nino en qualité de gérant de la Société avec effet au 9 août 2013.
- la nomination avec effet au 09 août 2013 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de GS Lux Management Services Sari, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88045

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 9 août 2013, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, gérant
- GS Lux Management Services Sarl, gérant
- Dominique LE GAL, gérant
- Michael FURTH, gérant
- Véronique MENARD, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Marielle STIJGER
Gérante

Référence de publication: 2013121800/23.

(130148279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

HPAM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 154.985.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013121831/9.

(130148725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Kyoto Infrastructure S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue J.-P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 145.912.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KYOTO INFRASTRUCTURE S.A.
FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013121880/11.

(130148246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

KHS Königstraße 27 Beteiligung S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 164.385.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Compliance Partners S.A.
Signature

Référence de publication: 2013121879/11.

(130148334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

ImmoFAST, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 131.530.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires et de la réunion du Conseil d'Administration tenues le 31 juillet 2013 à Luxembourg.

L'assemblée générale a décidé de reconduire le mandat d'administrateur de:

- Madame Maddy WICKLER, agent immobilier, née à Luxembourg, le 28 février 1973, demeurant à L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faïencerie,

- Monsieur Romain ZIMMER, économiste, né à Pétange (Luxembourg), le 14 mars 1959, demeurant à L-1260 Luxembourg, 20-22, rue de Bonnevoie,

- La société de droit luxembourgeois ROMA SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE, R.C.S. Luxembourg E2464, avec siège à L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faïencerie,

jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2019

L'assemblée a décidé de reconduire le mandat du commissaire «KOBUS à r.l.», inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B84077, avec siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2019.

A l'unanimité, le Conseil d'Administration a décidé de renouveler le mandat d'administrateur-délégué de Madame Maddy WICKLER, agent immobilier, née à Luxembourg, le 28 février 1973, demeurant à L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faïencerie, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2013.

IMMOFAST S.A.

Référence de publication: 2013121848/26.

(130148094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

JRS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 149.836.

—
EXTRAIT

Monsieur Anders Malcolm a démissionné de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 22 août 2013. Il a été décidé de coopter Monsieur Peter Engelberg comme nouvel administrateur et président du conseil d'administration en remplacement avec effet au même jour.

L'assemblée générale, lors de la première réunion, procédera à l'élection définitive de Monsieur Peter Engelberg.

De ce fait le conseil d'administration de la Société se compose comme suit à partir du 22 août 2013:

- Monsieur Peter Engelberg avec adresse professionnelle à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue de Monterey, président du conseil d'administration

- Monsieur Olivier Scholtes avec adresse professionnelle à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen

- Monsieur Peter Nygren avec adresse professionnelle à S-114 11 Stockholm, Birger Jarlsgatan 14

- Monsieur Mats Ekström avec adresse professionnelle à S-114 11 Stockholm, Birger Jarlsgatan 14

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013121870/19.

(130148395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Loca-rex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 48-50, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 149.505.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013121907/9.

(130147821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

GS 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 155.787.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 09 août 2013, a décidé d'accepter:

- la démission de Maxime Nino en qualité de gérant de la Société avec effet au 9 août 2013.
- la nomination avec effet au 09 août 2013 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de GS Lux Management Services Sarl, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88045

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 9 août 2013, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, gérant
- GS Lux Management Services Sarl, gérant
- Dominique LE GAL, gérant
- Michael FURTH, gérant
- Véronique MENARD, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Marielle STIJGER
Gérante

Référence de publication: 2013121801/23.

(130148280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Kinua, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5312 Contern, 2, Bourgheid.

R.C.S. Luxembourg B 169.472.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2013.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2013121875/10.

(130148592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Intertrans Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-4480 Soleuvre, 171, Chemin Rouge.

R.C.S. Luxembourg B 44.629.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INTERTRANS LUXEMBOURG
Société anonyme
FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013121858/12.

(130148152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Ludal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 24, breidelterweeg.

R.C.S. Luxembourg B 161.926.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013121910/9.

(130148301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

GS 2 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 155.780.

—

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 09 août 2013, a décidé d'accepter:

- la démission de Maxime Nino en qualité de gérant de la Société avec effet au 9 août 2013.
- la nomination avec effet au 09 août 2013 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de GS Lux Management Services Sari, ayant son adresse professionnel au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88045

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 9 août 2013, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, gérant
- GS Lux Management Services Sarl, gérant
- Dominique LE GAL, gérant
- Michael FURTH, gérant
- Véronique MENARD, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Marielle STIJGER

Gérante

Référence de publication: 2013121802/23.

(130148282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Lalu Fashion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9207 Diekirch, 6, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 159.746.

—

EXTRAIT

Le siège de la société LALU FASHION SARL est transférer au 6, rue des Artisans, L-9207 Diekirch.

Diekirch, le 27-08-2013.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2013121895/12.

(130148527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

LBREP III Fimit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.397.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2013.

Référence de publication: 2013121902/10.

(130148552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Luxembourg Shipping Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 36.715.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013121924/9.

(130148570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

GS 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 155.796.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 09 août 2013, a décidé d'accepter:

- la démission de Maxime Nino en qualité de gérant de la Société avec effet au 9 août 2013.
- la nomination avec effet au 09 août 2013 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de GS Lux Management Services Sarl, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88045

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 9 août 2013, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, gérant
- GS Lux Management Services Sarl, gérant
- Dominique LE GAL, gérant
- Michael FURTH, gérant
- Véronique MENARD, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Marielle STIJGER
Gérante

Référence de publication: 2013121805/23.

(130148078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Langues sur mesure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 36, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 94.127.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013121883/10.

(130148454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Larsen S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 72.118.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LARSEN S.A.
Louis VEGAS-PIERONI / Régis DONATI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013121896/12.

(130148031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Metis SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 155.973.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013121959/9.

(130148267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Janus Investment Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 173.734.

Les statuts coordonnés au 23/08/2013 ont été enregistrés et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 27/08/2013.

Me Cosita Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2013121867/13.

(130148498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

GS 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 155.858.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 09 août 2013, a décidé d'accepter:

- la démission de Maxime Nino en qualité de gérant de la Société avec effet au 9 août 2013.
- la nomination avec effet au 09 août 2013 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de GS Lux Management Services Sarl, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88045

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 9 août 2013, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, gérant
- GS Lux Management Services Sarl, gérant
- Dominique LE GAL, gérant
- Michael FURTH, gérant
- Véronique MENARD, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Marielle STIJGER
Gérante

Référence de publication: 2013121807/23.

(130148080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Oranje Nassau Mecatherm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 163.612.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013121988/9.

(130148540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Mizune S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 156.927.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013121962/9.

(130148032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

GS 5 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 155.783.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 09 août 2013, a décidé d'accepter:

- la démission de Maxime Nino en qualité de gérant de la Société avec effet au 9 août 2013.

- la nomination avec effet au 09 août 2013 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de GS Lux Management Services Sarl, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88045

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 9 août 2013, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, gérant
- GS Lux Management Services Sarl, gérant
- Dominique LE GAL, gérant
- Michael FURTH, gérant
- Véronique MENARD, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Marielle STIJGER

Gérante

Référence de publication: 2013121808/23.

(130148083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Immofra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 32.175.

Par la présente, j'ai le regret de vous informer de ma démission comme administrateur de votre société et ce, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 2 août 2013.

Matthew Charles STOKES.

Référence de publication: 2013121851/10.

(130148475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

LBREP II Fox S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 48.575,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.121.

EXTRAIT

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2013.

Référence de publication: 2013121897/11.

(130148558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

L'Exception S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 65, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 104.997.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013121881/10.

(130148509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

GS 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 155.799.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 09 août 2013, a décidé d'accepter:

- la démission de Maxime Nino en qualité de gérant de la Société avec effet au 9 août 2013.
- la nomination avec effet au 09 août 2013 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de GS Lux Management Services Sarl, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88045

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 9 août 2013, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, gérant
- GS Lux Management Services Sarl, gérant
- Dominique LE GAL, gérant
- Michael FURTH, gérant
- Véronique MENARD, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Marielle STIJGER
Gérante

Référence de publication: 2013121809/23.

(130148082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

LMF Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4026 Esch-sur-Alzette, 164A, rue de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 106.118.

EXTRAIT

Par décision du Gérant Unique du 2 novembre 2012

- Le siège social de la société LMF LUX est transféré avec effet au 2 novembre 2012 du 64, Avenue de la Gare, L-4130 Esch-sur-Alzette au 164A, Rue de Belvaux, L-4026 Esch-sur-Alzette.

Luxembourg, le 2 novembre 2012.

Pour LMF LUX

Référence de publication: 2013121906/13.

(130148412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Office Freylinger S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 234, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 65.192.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013121992/9.

(130148448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Oranje-Nassau Parcours, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 126.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013121994/9.

(130148596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Goldman Sachs Shandong Retail Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 162.310.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 09 août 2013, a décidé d'accepter:

- la démission de Maxime Nino en qualité de gérant de la Société avec effet au 9 août 2013.

- la nomination avec effet au 09 août 2013 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de GS Lux Management Services Sarl, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88045

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 9 août 2013, composé comme suit:

- Marielle STIJGER, gérant

- GS Lux Management Services Sarl, gérant

- Dominique LE GAL, gérant

- Michael FURTH, gérant

- Véronique MENARD, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Marielle STIJGER

Gérante

Référence de publication: 2013121773/23.

(130148277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Interni Casa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 278, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 88.351.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour INTERNI CASA S.à r.l.

Fideco S.A.

Référence de publication: 2013121857/12.

(130148074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Perinvest (Lux) Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 134.860.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 26 avril 2013

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Riccardo MILLICH, Frédéric ADAM, Ismael SASSI et Malcolm JENNINGS en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014,

2. de réélire Ernst & Young S.A. en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014.

Luxembourg, le 25 juin 2013.

Pour PERINVEST (LUX) SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Corinne ALEXANDRE / Marc-André BECHET

- / Directeur

Référence de publication: 2013122025/19.

(130147772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

I.T.I.C.-International Technologies Investments Company Holding S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 95.770.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la société tenue en date du 22 août 2013 que Mme Maria Helena GONCALVES, employée privée, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommée à la fonction d'administrateur en remplacement de M. Fernand HEIM, démissionnaire, avec effet immédiat. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Sa cooptation sera soumise pour ratification à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des actionnaires.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013121834/15.

(130148332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

ITT Industries Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.025,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 159.519.

Extrait de l'assemblée générale de l'associé unique de la Société du 22 août 2013

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Tazewell Rowe comme gérant de la Société avec effet au 26 août 2013 et décide de nommer Madame Colleen Ostrowski, demeurant à 1133 Westchester Avenue, White Plains, NY 10604, Etats Unis d'Amérique comme nouveau gérant, avec effet au 26 août 2013, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 26 août 2013.

Pour extrait conforme
Un mandataire

Référence de publication: 2013121861/15.

(130147808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Interact-iv.com Lux, Société Anonyme.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-4364 Esch-sur-Alzette, 3, avenue de la Fonte.
R.C.S. Luxembourg B 179.536.

Procès verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 31 juillet 2013

L'an deux mille treize, le trente et un juillet à quatorze heure trente, le conseil d'administration de la société s'est réuni d'un commun accord en renonçant à toute convocation préalable.

Participent à cette réunion:

- Monsieur Boris MALLIE, Administrateur
- Monsieur Clément BOUDON, Administrateur
- Monsieur Sébastien THOREL, Administrateur

Tous les administrateurs en fonction étant présente ou représentés, le conseil peut valablement délibérer.

L'ordre du jour de la présente réunion est le suivant:

1. Transfert du siège social,
2. Pouvoir pour les formalités,
3. Divers

Première résolution

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de L-4360 Esch-sur-Alzette, 8, Porte de France à L-4364 Esch-sur-Alzette, 3, avenue de la Fonte.

Deuxième résolution

Le conseil d'administration délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de la présente à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales consécutives au transfert du siège social.

L'ordre du jour étant épuisé, aucun autre point n'étant soulevé et plus personne ne demandant la parole la séance est levée à quinze heures.

Après lecture et approbation du présent procès-verbal qui est signé par tous les administrateurs présents ou représentés.

Boris MALLIE / Clément BOUDON / Sébastien THOREL

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013121836/32.

(130147800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

International & American Realty S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 44.414.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le seizième jour du mois d'août;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "IMMOEXPANSION S.A.", établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 53313,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "INTERNATIONAL & AMERICAN REALTY S.A.", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume J. Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 44414, a été originairement constituée sous la dénomination sociale de "INTERNATIONAL & AMERICAN REALTY S.A.", suivant acte reçu par Maître Frank MOLITOR, alors notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 16 juillet 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association, numéro 439 du 21 septembre 1993,

et que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster:

- en date du 3 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 350 du 14 mai 2001, contenant le changement de la dénomination sociale en "INTERNATIONAL & AMERICAN REALTY HOLDING S.A." et

- en date du 27 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 1176 du 16 juin 2006, contenant notamment l'adoption par la Société de sa dénomination actuelle;

b) Que le capital social de la Société est fixé à trois cent cinquante mille euros (350.000,- EUR), représenté par quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de huit cent soixante-quinze euros (875,- EUR) chacune;

c) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société ("Actionnaire Unique");

d) Que l'activité de la Société ayant cessé, l'Actionnaire Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

f) Qu'en sa capacité de liquidateur de la Société, l'Actionnaire Unique requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir transféré tous les actifs à son profit;

g) Que l'Actionnaire Unique est investie de tous les éléments actifs de la Société et déclare reprendre de manière irrévocable tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour;

h) Que l'Actionnaire Unique prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;

i) Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'en date des présentes.

j) Que les livres et documents de la Société dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume J. Kroll.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cent quarante euros et la partie comparante, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 août 2013. LAC/2013/38515. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 26 août 2013.

Référence de publication: 2013121854/64.

(130148328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Global Investment House Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 137.989.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty third day of the month of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Me Laetitia Servais, avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, acting as a special proxy of Global Investment House (K.S.C.C.), a company established under the laws of Kuwait, having its registered office at Global Tower, Shuhada Street, Sharq, P.O. Box 28807, Safat 13149, Kuwait by virtue of a proxy given under private seal dated 23 July 2013 which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be registered together therewith, being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Global Investment House Funds, a société d'investissement à capital variable established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 31, Z.A. Bourmicht L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 137.989, incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 17 April 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1097 of 5 May 2008 (the "Company").

The proxyholder declared and requested the notary to record:

I. That the Sole Shareholder holds all the registered shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken by it on the items below.

II. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

1. To resolve upon the liquidation of the Company.

2. To appoint Kinetic Partners (Luxembourg) Management Company S.á r.l., having its registered office at 65, rue d'Eich, L-1461, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés under number B.112 519 represented by Mr Francois Gérard, as liquidator of the Company (the "Liquidator") and to define the powers and remuneration of the Liquidator.

Consequently, the following resolutions have been passed:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to put the Company into liquidation, effective on the date of this notarial deed.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to appoint Kinetic Partners (Luxembourg) Management Company S.á r.l., having its registered office at 65, rue d'Eich, L-1461, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés under number B. 112 519, represented by Mr Francois Gérard as Liquidator.

The largest powers and especially those determined by articles 144 and following of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, are granted to the Liquidator by the Sole Shareholder. The Liquidator may execute the acts and operations specified by article 145 without any special authorisation of the Sole Shareholder even in the case where it is normally required by law.

The Liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company, if relevant.

The Liquidator may, under its own responsibility, delegate for certain determined operations, the whole or part of its powers to one or more proxies.

The Liquidator shall be entitled to remuneration in accordance with market practice applicable to services rendered by chartered accountants.

The undersigned notary who understands and speaks English, records that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Signé: L. SERVAIS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} août 2013. Relation: LAC/2013/36087. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2013.

Référence de publication: 2013121768/56.

(130148375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Gladinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 179.768.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le deux août,

par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Benoît Juranville, dirigeant de sociétés, né à Saint-Symphorien (France), le 5 janvier 1949, demeurant à 6, Chemin des Côtes, CH-1297 Founex, Suisse.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'il déclare constituer et qu'il a arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «GLADINVEST S.A.» (la Société).

La Société peut avoir un Actionnaire Unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires (les Actionnaires). La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un Administrateur Unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

La Société peut établir des succursales, filiales, agences ou bureaux dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par simple décision du Conseil d'Administration.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet social:

(i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit, et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères;

(ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, apport, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs;

(iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus);

(iv) et, le cas échéant, le conseil, l'assistance, et plus généralement toute prestations de services, sous toutes formes, à toutes personnes physiques ou morales, et en particulier à destination de ses filiales, en matière, notamment, de gestion, de direction d'entreprises, d'organisation, de développement, de stratégie et ingénierie financière et d'investissement ainsi que de recherche et développement.

La Société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, accorder des avances et tous concours à ses filiales, à des sociétés affiliées, à toute autre société ou tierces personnes, à tout actionnaire.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés à ses filiales, à des sociétés affiliées, à toute autre société ou tierces personnes, à tout actionnaire afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées, de toute autre société ou tierces personnes, de tout actionnaire rentrant dans le cadre du présent objet social de la société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut acquérir, louer, exploiter et céder, directement ou indirectement, des immeubles situés au Luxembourg et à l'étranger.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes autres opérations de nature commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à huit millions trois cent quarante mille euros (EUR 8.340.000) représenté par quatre-vingt-trois mille quatre cents (83.400) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

Art. 6. Actions. Les actions sont exclusivement nominatives.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

La titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé «nu-propriétaire». Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque action sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble,
- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires,
- droits aux dividendes,
- droit préférentiel de souscription des actions nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés par chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit d'une réduction de capital et de la liquidation de la Société. Le(s) nu-

propriétaire(s) a(ont) le droit d'assister, sans droit de vote, aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la Société, et a(ont) le même droit d'information que l'(es) usufruitier(s). La titularité de l'usufruit ou de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie par inscription dans le registre des actionnaires:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit,
- en regard du nom de nu-propriétaire de la mention nue-propriété,

Art. 7. Transfert des Actions.

7.1. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) Actionnaire (s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

7.2. Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.

L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions à des non-actionnaires doit en informer les autres actionnaires par lettre recommandée.

Ce courrier, auquel est joint un engagement écrit du cessionnaire de se soumettre aux conditions financières visées ci-après, précise:

- le nombre d'actions dont la cession est envisagée;
- l'identification précise du cessionnaire, c'est-à-dire les noms, prénom(s), profession et domicile s'il s'agit d'une personne physique ou la dénomination sociale, le siège social et le numéro d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, s'il s'agit d'une personne morale; et
- les conditions financières proposées par le candidat acquéreur des actions.

Les autres actionnaires ont alors un droit de préemption pour le rachat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres actionnaires.

En aucun cas, les actions ne sont fractionnées; si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres actionnaires par lettre recommandée dans les deux (2) mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption. Pour l'exercice de droits procédant de l'accroissement, les actionnaires bénéficient d'un délai supplémentaire de cinq (5) jours commençant à courir à l'expiration du délai de deux (2) mois imparti aux actionnaires pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption. Le prix payable pour l'acquisition de ces actions est déterminé soit d'un commun accord entre l'actionnaire cédant et le ou les actionnaires acquéreurs, soit, en cas de contestation du prix, par un réviseur d'entreprises indépendant sur base des bilans des trois dernières années désigné d'un commun accord entre les actionnaires, ou, à défaut d'accord entre eux, par le Président du Tribunal d'Arrondissement du lieu du siège de la Société statuant en la forme des référés. Sous réserve de l'agrément de la cession par la Société, les actions qui ne sont pas absorbées par l'exercice du droit de préemption peuvent être cédées aux cessionnaires proposés pendant un délai de deux mois suivant la période impartie aux actionnaires pour faire connaître leurs intentions. Le prix ne doit pas être inférieur au prix prescrit et déterminé selon les critères prévus à l'alinéa précédent.

Enfin, en cas de décès d'un actionnaire, le transfert des actions à l'héritier sera libre et sans que le droit de préemption susvisé ne puisse trouver à s'exercer. Si l'héritier ne souhaite pas recevoir ces actions, celles-ci seront proposées aux autres actionnaires aux fins de préemption, conformément au présent article.

7.3. Si un des actionnaires souhaite céder ses actions à un tiers (le Cessionnaire pressenti), il doit demander au préalable l'agrément de la Société.

A cet effet, le cédant notifie à la Société, par lettre recommandée, l'identité du Cessionnaire pressenti, le nombre d'actions qu'il entend lui céder et le prix.

Le Conseil d'Administration est compétent pour accorder l'agrément. La décision d'agrément est, pour être valable, prise à la majorité des deux tiers (2/3) des votes des administrateurs présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration notifie sa décision, par lettre recommandée au cédant, au plus tard deux (2) mois après la réception de la lettre contenant la demande d'agrément.

En cas de refus, le cédant dispose d'un délai de sept (7) jours pour faire connaître à la Société et aux actionnaires, dans la même forme, s'il renonce ou non à son projet de cession.

Dans le cas où le cédant ne renonce pas à son projet de cession, la Société aura l'obligation d'acquérir ou de faire acquérir, dans un délai de six (6) mois à compter du refus, les actions au prix proposé par le Cessionnaire pressenti. En cas de contestation du prix ainsi proposé, le prix des actions sera déterminé par un réviseur d'entreprises agréé indépendant sur base des bilans des trois dernières années désigné d'un commun accord entre les actionnaires, ou à défaut

d'accord entre eux, par le Président du tribunal d'arrondissement du lieu du siège de la Société statuant en la forme des référés.

A défaut pour la Société d'avoir acquis ou fait acquérir les actions du cédant dans le délai de six (6) mois visé à l'alinéa précédant, et sauf prorogation ou suspension du délai par décision de justice, le cédant peut réaliser la cession avec le Cessionnaire pressenti dans les conditions telles que prévues dans la notification faite à la Société.

Pour l'application du présent article, il faut entendre par tiers toute personne, physique ou morale, autre qu'un actionnaire ou toute entreprise liée à l'un des actionnaires à la date de la constitution de la Société. Par entreprise liée, il faut entendre toute entreprise qui contrôle un actionnaire, qui est contrôlée par un actionnaire ou qui a le même contrôle qu'un actionnaire.

Une entreprise est considérée en contrôler une autre:

- lorsqu'elle détient directement ou indirectement une fraction du capital lui conférant la majorité des droits de vote dans les assemblées générales de cette société;

- lorsqu'elle dispose seule de la majorité des droits de vote dans cette société en vertu d'un accord conclu avec d'autres associés ou actionnaires et qui n'est pas contraire à l'intérêt de la Société;

- lorsqu'elle détermine en fait, par les droits de vote dont elle dispose, les décisions dans les assemblées générales de cette société;

- lorsqu'elle est associée ou actionnaire de cette société et dispose du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de cette société.

Deux ou plusieurs personnes agissant de concert sont considérées comme en contrôlant conjointement une autre lorsqu'elles déterminent en fait les décisions prises en assemblée générale d'une société.

7.4. Toute cession effectuée en contravention des stipulations des dispositions susvisées est inopposable à la Société et aux autres actionnaires et pareille cession ne sera pas transcrite au registre des actionnaires par le Conseil d'Administration de la Société ou par un quelconque de ses membres.

Art. 8. Réunions de l'assemblée des Actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, ce dernier aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le premier mercredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque Actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, une autre personne comme mandataire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom adresse et signature des Actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société soixante-douze (72) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 10. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un Actionnaire Unique.

Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'Actionnaire Unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un Actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) administrateurs, lesquels ne seront pas nécessairement Actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins deux (2) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. Les administrateurs peuvent être de catégorie A ou B. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six (6) ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51 bis de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les Actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par téléfax, câble ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, câble ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseils d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration sous réserve que dans l'hypothèse où des administrateurs de catégorie A et des administrateurs de catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration et ne sont valablement prises que si au moins un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B ont voté en faveur de telles décisions en cas d'administrateurs de catégorie A et B. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise,

par tous les membres du Conseil d'Administration (la Résolution Circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 12. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président, ou bien par un membre du Conseil d'Administration qui préside une telle assemblée. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique (le cas échéant).

Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur les Sociétés de 1915. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Conseil d'Administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) en cas d'Administrateur Unique par sa signature unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Si des administrateurs de catégorie A et B sont nommés, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 17. Commissaire(s). La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 19. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour

cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration de la Société et devront être payés aux lieux et place choisis par le Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 20. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou de(s) liquidateur(s).

Art. 21. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions du quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

La première Assemblée Générale annuelle sera tenue en 2014.

Souscription et libération

L'intégralité des quatre-vingt-trois mille quatre cents (83.400) actions représentatives du capital social de la Société sont souscrites par Monsieur Benoît Juranville, prénommé, pour un montant total de huit millions trois cent quarante mille euros (EUR 8.340.000).

Toutes les quatre-vingt-trois mille quatre cents (83.400) actions sont intégralement libérées par un apport en nature de trois cent quatre-vingt-dix-sept mille cent soixante-dix-neuf (397.179) actions en pleine propriété de la société anonyme Juranville Finance, par abréviation Jufine, ayant son siège social au 102, avenue des Champs Elysées, F-75008 Paris, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 388 533 598 (ci-après les «Actions françaises»).

La valeur de cet apport a fait l'objet d'un rapport établi en date du 2 août 2013 par Fiduciaire d'Expertise Comptable et de Révision Everard & Klein S.à r.l., réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle à 83, rue de la Libération, L-5969 Itzig, dont la conclusion est la suivante:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous sommes d'avis que l'apport projeté est décrit de façon claire et précise et que les modes d'évaluation retenus sont appropriés aux circonstances données et conduisent à une valeur au moins égale au nombre et à la valeur nominale des 83.400 actions nouvelles de € 100,00 à émettre en contre partie de l'apport.»

Ledit rapport restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Monsieur Benoît Juranville certifie par la présente en ce qui concerne l'apport en nature des Actions françaises qu'au jour et au moment de cet apport:

1. il est le propriétaire légal et bénéficiaire des Actions françaises apportées;
2. toutes les formalités de cession ont été respectées et il n'y a pas de droit de préemption ni aucun autre droit attaché aux Actions française par lesquels une quelconque personne serait en droit d'exiger que les Actions françaises lui soient cédées, à l'exception de ceux prévus à l'article 11 des statuts de la société Juranville Finance;
3. il a tous les pouvoirs sociaux pour accomplir et exécuter les documents nécessaires à la présente cession des Actions françaises;
4. les Actions françaises ne sont, à sa connaissance, grevées d'aucune charge et sont librement cessibles à la Société.

De plus, un certificat émis par la société Juranville Finance, attestant que Monsieur Benoît Juranville est inscrit en tant qu'associé de la société et que toutes les formalités prévues par l'article 11 des statuts de la société ont été respectées, a été fourni au notaire instrumentant et restera annexé au présent acte.

Si des formalités supplémentaires sont nécessaires pour exécuter la cession des Actions françaises, Monsieur Benoît Juranville, en tant qu'apporteur, prendra toutes les mesures nécessaires dès que possible.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de quatre mille cinq cents euros (EUR 4.500).

Résolutions de l'actionnaire unique

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:

Administrateur A:

Monsieur Benoît Juranville, dirigeant de sociétés, né à Saint-Symphorien (France), le 5 janvier 1949, demeurant à 6, Chemin des Côtes, CH-1297 Founex, Suisse.

Administrateurs B:

- JALYNE S.A., ayant son siège social à 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.952, représentée par Monsieur Jacques BONNIER, administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle à 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg;

- PACBO EUROPE Administration et Conseil, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.324, représentée par Monsieur Patrice CROCHET, administrateur de sociétés, ayant son adresse à L-2213 Luxembourg, 18, rue de Nassau.

Leurs mandats expireront à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social qui se terminera le 31 décembre 2013.

3. La société à responsabilité limitée Fiduciaire Glacis S.à r.l., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 18A, boulevard de la Foire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.939, est nommée commissaire.

Son mandat expirera à l'assemblée générale annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice social qui se terminera le 31 décembre 2013.

4. Le siège social de la Société est fixé au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. JURANVILLE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 août 2013. LAC/2013 /36814. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2013.

Référence de publication: 2013121787/412.

(130148302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Robles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 179.695.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-third day of the month of July.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Robles Holdings Sarl, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg,

here represented by Simon Martin, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Robles Sarl" (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred within the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledges, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share. Proof of ownership of shares are established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in

the register of shareholders may be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing at least three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

6.5. A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these Articles as well as any security rights granted on shares.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more class A manager(s) and one or more class B manager(s) appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholder(s).

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agent(s) by the Board or by any two (2) managers which includes an A manager and a B manager.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which is in Luxembourg. Only in case of duly justified, exceptional circumstances, the Board may meet outside of Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented including the vote of at least one class A manager and one class B manager. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) In case of duly justified, exceptional circumstances any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held. Notwithstanding the preceding sentence, at least half of the attending board members must be physically present at the Board meeting.

(vii) The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the Board, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers which includes an A manager and a B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)**Art. 11. General meetings of shareholders.****11.1. Powers and voting rights**

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders, which takes place in Luxembourg (the General Meeting). Only in case of duly justified, exceptional circumstances, the General Meeting may take place outside of Luxembourg.

(ii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings are passed by shareholders owning more than half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions are adopted at the General Meeting by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting is to be read as a reference to such sole shareholder, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several approved statutory auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)), when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the approved statutory auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The approved statutory auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by the majority of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2013.

Subscription and payment

Robles Holdings Sarl represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period of time:

- Mr. Christopher Evison, Manager, born in South Africa, on May 27, 1966, with a current professional address of 499 Park Avenue, 24th Floor, New York, NY 10022;

- Mr. Thomas Brener, Manager, born in New York, United States of America, on December 29, 1969, with a current professional address of 499 Park Avenue, 24th Floor, New York, NY 10022.

2. The following person are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period of time:

- Ms. Cristina Lara Pinheiro, Manager, born in Luxembourg on August 10, 1984, with a current professional address of 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr. Harald Thul, Manager, born in Bonn-Beuel, Germany on March 13, 1972, with a current professional address of 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-troisième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Robles Holdings Sarl, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis à 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en phase d'être enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par Simon Martin, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Robles Sarl" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500,-) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale. La preuve de la propriété des parts sociales est rapportée par l'inscription d'un associé dans le registre des associés. Des certificats d'inscription au registre des associés seront émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux de ces membres ou par le gérant unique, le cas échéant, à la demande et à la charge de l'associé concerné.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant au moins les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

6.5. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société, où il sera disponible à la consultation par tout associé. Ce registre des associés contiendra en particulier le nom de chaque associé, sa résidence ou son siège enregistré ou principal, le nombre de parts détenues par chaque associé, tout transfert de parts sociales, la date de notification ou d'acceptation par la Société d'un tel transfert selon les dispositions de ces Statuts ainsi que toute sûreté consentie sur ces parts sociales.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de ou des (l')associé(s).

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil ou par deux (2) gérants, en ce compris un gérant de classe A et un gérant de classe B, à un ou plusieurs agent(s) pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui est au Luxembourg. Seulement en cas de circonstances exceptionnelles dûment justifiées, le Conseil peut se réunir hors de Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés incluant au moins le vote d'un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) En cas de circonstances exceptionnelles dûment justifiées, tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue. Nonobstant la phrase précédente, au moins la moitié des membres du conseil de gérance participant à la réunion doivent être physiquement présent à la réunion du Conseil.

(vii) Le secrétaire, ou dans l'hypothèse où aucun secrétaire n'a été nommé, le président, rédigera des procès-verbaux de chaque réunion du conseil de gérance, qui seront signés par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants en ce compris un gérant de classe A et un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés qui ont lieu à Luxembourg (l'Assemblée Générale). Seulement en cas de circonstances exceptionnelles dûment justifiées, l'Assemblée Générale peut avoir lieu hors de Luxembourg.

(ii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique, comme convenant.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises agréée.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréée(s), dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment le ou les réviseur(s) d'entreprises agréée(s), s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Le ou les réviseur(s) d'entreprises agréée(s) peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions Générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, par écrit, télégramme, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2013.

Souscription et libération

Robles Holdings Sarl, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500,-) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Christopher Evison, gérant, né le 27 mai 1966 en Afrique du Sud, avec une adresse professionnelle actuelle au 499 Park Avenue, 24th Floor, New York, NY 10022;

- M. Thomas Brener, gérant, né le 29 décembre 1969 à New York, Etats-Unis d'Amérique, avec une adresse professionnelle actuelle au 499 Park Avenue, 24th Floor, New York, NY 10022.

Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- Mme. Cristina Lara Pinheiro, gérante, née le 10 août 1984 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec une adresse professionnelle actuelle au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Harald Thul, gérant, né le 13 mars 1972 à Bonn-Beuel, Allemagne, avec une adresse professionnelle actuelle au 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: S. MARTIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juillet 2013. Relation: LAC/2013/35106. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2013.

Référence de publication: 2013121408/500.

(130146939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Ternium Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 154.306.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of the month of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Ternium S.A.", a société anonyme having its registered office at 29, Avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg (the "RCS") under number B 98668,

represented by María Alejandra Hryszkiewicz, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a proxy dated July 10, 2013 (which, after being signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be submitted together with it to the registration formalities),

being the sole member (the "Sole Member") of "Ternium Investments S.à r.l.", a société à responsabilité limitée having its registered office at 29, Avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 154306 (the "Company"), incorporated by deed of Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher, Grand Duchy of Luxembourg, dated 16 July 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1725, page 82779 of 24 August 2010. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 15 June 2012 by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial number 1846, page 88585 of 24 July 2012.

The appearing party declared and requested the notary to state that:

I. The Sole Member holds all thirty six thousand (36,000) Class A Units and all four billion eight hundred million four hundred and eighty thousand eight hundred and ninety four (4,800,480,894) Class B Units in issue in the Company, so that the total corporate capital is represented and decisions can be validly adopted by the Sole Member on all the items of the agenda.

II. Decisions shall be taken on the following items (all items being interrelated and resolved upon in one sole resolution):

- decision to repurchase sixty nine million one hundred and three thousand nine hundred (69,103,900) Class B Units of the Company; determination of the repurchase price at two dollars of the United States of America (USD 2.00) per (repurchased) Class B Unit being an aggregate amount of one hundred and thirty eight million two hundred and seven thousand eight hundred dollars of the United States of America (USD 138,207,800), corresponding to an amount equal to the original subscription price paid for such Class B Units including the par value thereof and issue premium paid upon subscription (the "Repurchase Price");

- consequential reduction (i) of the corporate capital of the Company by an amount of sixty nine million one hundred and three thousand nine hundred dollars of the United States of America (USD69,103,900) to four billion seven hundred and thirty one million four hundred and twelve thousand nine hundred and ninety four dollars of the United States of America (USD 4,731,412,994) by way of cancellation of all the sixty nine million one hundred and three thousand nine hundred (69,103,900) Class B Units repurchased, (ii) of the legal reserve by an amount of six million nine hundred and ten thousand three hundred and ninety dollars of the United States of America (USD 6,910,390) (bringing the legal reserve to 10% of the new corporate capital amount), and (iii) of the issue premium account by an amount of sixty two million one hundred and ninety three thousand five hundred and ten dollars of the United States of America (USD 62,193,510);

- consequential amendment of article 5.3 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **5.3.** The issued corporate capital of the Company is set at four billion seven hundred and thirty one million four hundred and twelve thousand nine hundred and ninety four dollars of the United States of America (USD4,731,412,994), divided into thirty six thousand (36,000) Class A Units and four billion seven hundred and thirty one million three hundred and seventy six thousand nine hundred and ninety four (4,731,376,994) Class B Units."

Thereafter the following resolution was passed:

Sole resolution

The Sole Member noted the information as to the available reserves of the Company and that the Company currently had available reserves of more than four billion dollars of the United States of America.

The Sole Member resolved to repurchase sixty nine million one hundred and three thousand nine hundred (69,103,900) Class B Units of the Company for the Repurchase Price corresponding to an amount equal to the original subscription price paid for such Class B Units including the par value thereof and issue premium paid upon subscription.

Consequently, the Sole Member resolved to set the Repurchase Price at two dollars of the United States of America (USD2.00) per (repurchased) Class B Unit being an aggregate amount of one hundred and thirty eight million two hundred and seven thousand eight hundred dollars of the United States of America (USD 138,207,800) corresponding to an amount equal to the original subscription price paid for such Class B Units including the par value thereof and issue premium paid upon subscription.

In consequence of the above, the Sole Member resolved to reduce (i) the corporate capital of the Company by an amount of sixty nine million one hundred and three thousand nine hundred dollars of the United States of America (USD69,103,900) to four billion seven hundred and thirty one million four hundred and twelve thousand nine hundred and ninety four dollars of the United States of America (USD4,731,412,994) by way of cancellation of all the sixty nine million one hundred and three thousand nine hundred (69,103,900) Class B Units repurchased, (ii) the legal reserve by an amount of six million nine hundred and ten thousand three hundred and ninety dollars of the United States of America (USD6,910,390) (bringing the legal reserve to 10% of the new corporate capital amount), and (iii) the issue premium account by an amount of sixty two million one hundred and ninety three thousand five hundred and ten dollars of the United States of America (USD62,193,510).

The Sole Member then resolved to amend article 5.3 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda.

There being no further item to be resolved upon the decision of the Sole Member was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EU R 4,200.-.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuvième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«Ternium S.A.», une société anonyme ayant son siège social au 29, Avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 98668,

représentée par Maria Alejandra Hryszkiewicz, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 10 juillet 2013 (laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement),

étant le seul associé Associé Unique») de «Ternium Investments S.à r.l.», une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 29, Avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 154306 (la «Société»), constituée le 16 juillet 2010 par acte de Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1725, page 82779 du 24 août 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 15 juin 2012 par acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial numéro 1846, page 88585 du 24 juillet 2012.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient l'ensemble des trente-six mille (36.000) Parts Sociales de Classe A et l'ensemble des quatre milliards huit cent millions quatre cent quatre-vingt mille huit cent quatre-vingt-quatorze (4.800.480.894) Parts Sociales de Classe B émises dans la Société, de sorte que l'intégralité du capital social est représentée et que l'Associé Unique peut valablement prendre des décisions sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour.

II. Des décisions devront être prises sur les points suivants (tous les points étant étroitement liés et faisant l'objet d'une seule et même résolution):

- décision de racheter soixante-neuf millions cent trois mille neuf cents (69.103.900) Parts Sociales de Classe B de la Société; fixation du prix de rachat à deux dollars américains (2,00 USD) par Part Sociale de Classe B (rachetée), soit un montant total de cent trente-huit millions deux cent sept mille huit cents dollars américains (138.207.800 USD), ce qui correspond à un montant égal au prix de souscription initial payé pour ces Parts Sociales de Classe B, y compris la valeur nominale de celles-ci et la prime d'émission payée lors de la souscription (le «Prix de Rachat»);

- réduction en conséquence (i) du capital social de la Société d'un montant de soixante-neuf millions cent trois mille neuf cents dollars américains (69.103.900 USD) pour le porter à quatre milliards sept cent trente et un millions quatre cent douze mille neuf cent quatre-vingt-quatorze dollars américains (4.731.412.994 USD) par l'annulation de l'ensemble des soixante-neuf millions cent trois mille neuf cents (69.103.900) Parts Sociales de Classe B rachetées, (ii) de la réserve légale d'un montant de six millions neuf cent dix mille trois cent quatre-vingt-dix dollars américains (6.910.390 USD)

(portant la réserve légale à 10% du nouveau montant du capital social), et (iii) du compte de la prime d'émission d'un montant de soixante-deux millions cent quatre-vingt-treize mille cinq cent dix dollars américains (62.193.510 USD);

- modification en conséquence de l'article 5.3 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **5.3.** Le capital social est fixé à quatre milliards sept cent trente et un millions quatre cent douze mille neuf cent quatre-vingt-quatorze dollars américains (4.731.412.994 USD), divisé en trente-six mille (36.000) Parts Sociales de Classe A et quatre milliards sept cent trente et un millions trois cent soixante-seize mille neuf cent quatre-vingt-quatorze (4.731.376.994) Parts Sociales de Classe B.»

À la suite de quoi, la résolution suivante a été adoptée:

Résolution unique

L'Associé Unique a pris note des informations concernant les réserves disponibles de la Société et du fait que la Société dispose actuellement de réserves disponibles de plus de quatre milliards de dollars américains.

L'Associé Unique a décidé de racheter soixante-neuf millions cent trois mille neuf cents (69.103.900) Parts Sociales de Classe B de la Société au Prix de Rachat correspondant à un montant égal au prix de souscription initial payé pour ces Parts Sociales de Classe B, y compris la valeur nominale de celles-ci et la prime d'émission payée lors de la souscription.

Par conséquent, l'Associé Unique a décidé de fixer le Prix de Rachat à deux dollars américains (2,00 USD) par Part Sociale de Classe B (rachetée), soit un montant total de cent trente-huit millions deux cent sept mille huit cents dollars américains (138.207.800 USD) correspondant à un montant égal à celui du prix de souscription initial pour ces Parts Sociales de Classe B, y compris la valeur nominale de celles-ci et la prime d'émission payée lors de la souscription.

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique a décidé de réduire (i) le capital social de la Société d'un montant de soixante-neuf millions cent trois mille neuf cents dollars américains (69.103.900 USD) pour le porter à quatre milliards sept cent trente et un millions quatre cent douze mille neuf cent quatre-vingt-quatorze dollars américains (4.731.412.994 USD) par l'annulation de l'intégralité des soixante-neuf millions cent trois mille neuf cents (69.103.900) Parts Sociales de Classe B rachetées, (ii) la réserve légale d'un montant de six millions neuf cent dix mille trois cent quatre-vingt-dix dollars américains (6.910.390 USD) (portant la réserve légale à 10% du nouveau montant du capital social), et (iii) le compte de la prime d'émission d'un montant de soixante-deux millions cent quatre-vingt-treize mille cinq cent dix dollars américains (62.193.510 USD).

L'Associé Unique a ensuite décidé de modifier l'article 5.3 des statuts de la Société tel que décrit dans l'ordre du jour. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision de l'Associé Unique a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à EUR 4.200,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française. À la demande de la même partie comparante, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre les versions anglaise et française.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent document faite à la partie comparante, ladite personne a signé le présent acte original avec nous, le notaire.

Signé: M. A. HRYSZKIEWICZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juillet 2013. Relation: LAC/2013/35318. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2013.

Référence de publication: 2013121486/159.

(130147589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Tenaris Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 12.074.533.027,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 154.302.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of the month of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Tenaris S.A.", a société anonyme having its registered office at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg (the "RCS") under number B 85203, represented by Gustavo Zandonâ, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a proxy dated July 10, 2013 (which, after being signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be submitted together with it to the registration formalities),

being the sole member (the "Sole Member") of "Tenaris Investments S.à r.l.", a société à responsabilité limitée having its registered office at 29, Avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the RCS under number B 154302 (the "Company"), incorporated by deed of Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher, Grand Duchy of Luxembourg, dated 16 July 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1734, page 83211 of 25 August 2010. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 14 December 2012 by deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, who acted in replacement of the undersigned notary (depository of the relevant deed), published in the Mémorial number 705, page 33799, of 22 March 2013.

The appearing party declared and requested the notary to state that:

I. The Sole Member holds all thirty six thousand (36,000) Class A Units and all twelve billion two hundred and fifty two million two hundred and forty eight thousand eight hundred and ninety (12,252,248,890) Class B Units in issue in the Company, so that the total corporate capital is represented and decisions can be validly adopted by the Sole Member on all the items of the agenda.

II. Decisions shall be taken on the following items (all items being interrelated and resolved upon in one sole resolution):

- decision to repurchase one hundred and seventy seven million seven hundred and fifty one thousand eight hundred and sixty three (177,751,863) Class B Units of the Company; determination of the repurchase price at two dollars of the United States of America (USD2.00) per (repurchased) Class B Unit being an aggregate amount of three hundred and fifty five million five hundred and three thousand seven hundred and twenty six dollars of the United States of America (USD355,503,726), corresponding to an amount equal to the original subscription price paid for such Class B Units including the par value thereof and issue premium paid upon subscription (the "Repurchase Price");

- consequential reduction (i) of the corporate capital of the Company by an amount of one hundred and seventy seven million seven hundred and fifty one thousand eight hundred and sixty three dollars of the United States of America (USD177,751,863) to twelve billion seventy four million five hundred and thirty three thousand and twenty seven dollars of the United States of America (USD12,074,533,027) by way of cancellation of all the one hundred and seventy seven million seven hundred and fifty one thousand eight hundred and sixty three (177,751,863) Class B Units repurchased, (ii) of the legal reserve by an amount of seventeen million seven hundred and seventy five thousand one hundred and eighty six dollars of the United States of America with thirty cents (USD17,775,186.30) (bringing the legal reserve to 10% of the new corporate capital amount), and (iii) of the issue premium account by an amount of one hundred and fifty nine million nine hundred and seventy six thousand six hundred and seventy six dollars of the United States of America with seventy cents (USD159,976,676.70);

- consequential amendment of article 5.3 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" 5.3. The issued corporate capital of the Company is set at twelve billion seventy four million five hundred and thirty three thousand and twenty seven dollars of the United States of America (USD 12,074,533,027), divided into thirty six thousand (36,000) Class A Units and twelve billion seventy four million four hundred and ninety seven thousand and twenty seven (12,074,497,027) Class B Units."

Thereafter the following resolution was passed:

Sole resolution

The Sole Member noted the information as to the available reserves of the Company and that the Company currently had available reserves of more than eleven billion dollars of the United States of America.

The Sole Member resolved to repurchase one hundred and seventy seven million seven hundred and fifty one thousand eight hundred and sixty three (177,751,863) Class B Units of the Company for the Repurchase Price corresponding to an amount equal to the original subscription price paid for such Class B Units including the par value thereof and issue premium paid upon subscription.

Consequently, the Sole Member resolved to set the Repurchase Price at two dollars of the United States of America (USD2.00) per (repurchased) Class B Unit being an aggregate amount of three hundred and fifty five million five hundred and three thousand seven hundred and twenty six dollars of the United States of America (USD355,503,726) corresponding to an amount equal to the original subscription price paid for such Class B Units including the par value thereof and issue premium paid upon subscription.

In consequence of the above, the Sole Member resolved to reduce (i) the corporate capital of the Company by an amount of one hundred and seventy seven million seven hundred and fifty one thousand eight hundred and sixty three dollars of the United States of America (USD177,751,863) to twelve billion seventy four million five hundred and thirty three thousand and twenty seven dollars of the United States of America (USD12,074,533,027) by way of cancellation of all the one hundred and seventy seven million seven hundred and fifty one thousand eight hundred and sixty three

(177,751,863) Class B Units repurchased, (ii) the legal reserve by an amount of seventeen million seven hundred and seventy five thousand one hundred and eighty six dollars of the United States of America with thirty cents (USD17,775,186.30) (bringing the legal reserve to 10% of the new corporate capital amount), and (iii) the issue premium account by an amount of one hundred and fifty nine million nine hundred and seventy six thousand six hundred and seventy six dollars of the United States of America with seventy cents (USD159,976,676.70).

The Sole Member then resolved to amend article 5.3 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda.

There being no further item to be resolved upon the decision of the Sole Member was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 4,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuvième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«Tenaris S.A.», une société anonyme ayant son siège social au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 85203, représentée par Gustavo Zandonà, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 10 juillet 2013 (laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement),

étant le seul associé Associé Unique») de «Tenaris Investments S.à r.l.», une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 154302 (la «Société»), constituée le 16 juillet 2010 par acte de Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1734, page 83211 du 25 août 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 14 décembre 2012 par acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant agi en remplacement du notaire soussigné (dépositaire du procès-verbal pertinent), publié au Mémorial du 22 mars 2013, numéro 705, page 33799.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient l'ensemble des trente-six mille (36.000) Parts Sociales de Classe A et l'ensemble des douze milliards deux cent cinquante-deux millions deux cent quarante-huit mille huit cent quatre-vingt-dix (12.252.248.890) Parts Sociales de Classe B émises dans la Société, de sorte que l'Associé Unique peut valablement prendre des décisions sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour.

II. Des décisions devront être prises sur les points suivants (tous les points étant étroitement liés et faisant l'objet d'une seule et même résolution):

- décision de racheter cent soixante-dix-sept millions sept cent cinquante et un mille huit cent soixante-trois (177.751.863) Parts Sociales de Classe B de la Société; fixation du prix de rachat à deux dollars américains (2,00 USD) par Part Sociale de Classe B (rachetée), soit un montant total de trois cent cinquante-cinq millions cinq cent trois mille sept cent vingt-six dollars américains (355.503.726 USD), ce qui correspond à un montant égal au prix de souscription initial payé pour ces Parts Sociales de Classe B, y compris la valeur nominale de celles-ci et la prime d'émission payée lors de la souscription (le «Prix de Rachat»);

- réduction en conséquence (i) du capital social de la Société d'un montant de cent soixante-dix-sept millions sept cent cinquante et un mille huit cent soixante-trois dollars américains (177.751.863 USD) pour le porter à douze milliards soixante-quatorze millions cinq cent trente-trois mille vingt-sept dollars américains (12.074.533.027 USD) par l'annulation de l'ensemble des cent soixante-dix-sept millions sept cent cinquante et un mille huit cent soixante-trois (177.751.863) Parts Sociales de Classe B rachetées, (ii) de la réserve légale d'un montant de dix-sept millions sept cent soixante-quinze mille cent quatre-vingt-six dollars américains et trente centimes (17.775.186,30 USD) (portant la réserve légale à 10% du nouveau montant du capital social), et (iii) du compte de la prime d'émission d'un montant de cent cinquante-neuf millions neuf cent soixante-seize mille six cent soixante-seize dollars américains et soixante-dix centimes (159.976.676,70 USD);

- modification en conséquence de l'article 5.3 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **5.3.** Le capital social de la Société est fixé à douze milliards soixante-quatorze millions cinq cent trente-trois mille vingt-sept dollars américains (12.074.533.027 USD), divisé en trente-six mille (36.000) Parts Sociales de Classe A et douze milliards soixante-quatorze millions quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille vingt-sept (12.074.497.027) Parts Sociales de Classe B.»

A la suite de quoi, la résolution suivante a été adoptée:

Résolution unique

L'Associé Unique a pris note des informations concernant les réserves disponibles de la Société et du fait que la Société dispose actuellement de réserves disponibles de plus de onze milliards de dollars américains.

L'Associé Unique a décidé de racheter cent soixante-dix-sept millions sept cent cinquante et un mille huit cent soixante-trois (177.751.863) Parts Sociales de Classe B de la Société au Prix de Rachat correspondant à un montant égal au prix de souscription initial payé pour ces Parts Sociales de Classe B, y compris la valeur nominale de celles-ci et la prime d'émission payée lors de la souscription.

Par conséquent, l'Associé Unique a décidé de fixer le Prix de Rachat à deux dollars américains (2,00 USD) par Part Sociale de Classe B (rachetée), soit un montant total de trois cent cinquante-cinq millions cinq cent trois mille sept cent vingt-six dollars américains (355.503.726 USD), correspondant à un montant égal à celui du prix de souscription initial pour ces Parts Sociales de Classe B, y compris la valeur nominale et la prime d'émission payée lors de la souscription.

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique a décidé de réduire (i) le capital social de la Société d'un montant de cent soixante-dix-sept millions sept cent cinquante et un mille huit cent soixante-trois dollars américains (177.751.863 USD) pour le porter à douze milliards soixante-quatorze millions cinq cent trente-trois mille vingt-sept dollars américains (12.074.533.027 USD) par l'annulation de l'ensemble des cent soixante-dix-sept millions sept cent cinquante et un mille huit cent soixante-trois (177.751.863) Parts Sociales de Classe B rachetées, (ii) la réserve légale d'un montant dix-sept millions sept cent soixante-quinze mille cent quatre-vingt-six dollars américains et trente centimes (17.775.186,30 USD) (portant la réserve légale à 10% du nouveau montant du capital social), et (iii) le compte de la prime d'émission d'un montant de cent cinquante-neuf millions neuf cent soixante-seize mille six cent soixante-seize dollars américains et soixante-dix centimes (159.976.676,70 USD).

L'Associé Unique a ensuite décidé de modifier l'article 5.3 des statuts de la Société tel que décrit dans l'ordre du jour. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision de l'Associé Unique a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à EUR 4.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française. À la demande de la même partie comparante, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre les versions anglaise et française.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent document faite à la partie comparante, ladite personne a signé le présent acte original avec nous, le notaire.

Signé: G. ZANDONA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juillet 2013. Relation: LAC/2013/35319. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2013.

Référence de publication: 2013121485/167.

(130147601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

S&B Minerals Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 178.491.

In the year two thousand and thirteen, on the second day of August.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of S&B Minerals Participations S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under registration number B 178.491, incorporated on 28 June 2013 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, in repla-

cement of Maître Henri Hellinckx, not yet published with the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

The meeting was opened at 14:30 CET with Mr. Carsten Opitz, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr. Brian Gillot residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Stéphane Joly-Meunier, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the Company's share capital by an amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) in order to bring it from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) up to sixty-two thousand euro (EUR 62,000), through the issuance of two million nine hundred and forty-five thousand (2,945,000) new ordinary shares, and one hundred and fifty-five thousand (155,000) new non-voting preferred shares, all having a par value of one cent of a euro (EUR 0.01) each;

2. Payment for the new ordinary shares and new non-voting preferred shares to be issued through contribution in kind by the Sole Shareholder in the form of two million nine hundred and forty-five thousand (2,945,000) new ordinary shares, and one hundred and fifty-five thousand (155,000) non-voting preferred shares, all with a par value of one cent of a Euro (EUR 0.01) each, in S&B Minerals Participations 2 S.A.,

3. Restatement of article 5.1.1 of the Company's articles of association to reflect the above.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to this deed.

III. That all shareholders of the Company are present or represented at the present meeting and the shareholders present or represented have been duly convened and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

IV. That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to increase the share capital of the Company by an amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) in order to bring it from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000), consisting of two million nine hundred forty-five thousand (2,945,000) ordinary shares and one hundred fifty-five thousand (155,000) non-voting preferred shares, all having a par value of one cent of a euro (EUR 0.01) each, up to a new amount of sixty-two thousand euro (EUR 62,000), represented by five million eight hundred and ninety thousand (5,890,000) ordinary shares and three hundred and ten thousand (310,000) non-voting preferred shares, all having a par value of one cent of a Euro (EUR 0.01) each, through the issue of two million nine hundred and forty-five thousand (2,945,000) new ordinary shares and one hundred and fifty-five thousand (155,000) new non-voting preferred shares, all having a par value of one cent of a Euro (EUR 0.01) each.

All of the new shares have been subscribed by S&B Minerals Finance S.C.A., a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under registration number B 178.488 (the "Sole Shareholder"), as follows:

- two million nine hundred and forty-five thousand (2,945,000) new ordinary shares and one hundred and fifty-five thousand (155,000) new non-voting preferred shares, all having a par value of one cent of a euro each (0.01), at a total price of two hundred ninety-six million nine hundred seventy-seven thousand ninety-nine euro and sixty cent (EUR 296,977,099.60), out of which thirty-one thousand euro (EUR 31,000) have been allocated to the share capital and two hundred ninety-six million nine hundred forty-six thousand ninety-nine euro and sixty cent (EUR 296,946,099.60) have been allocated to the share premium.

All three million one hundred thousand (3,100,000) new shares have been subscribed at a total price of two hundred ninety-six million nine hundred seventy-seven thousand ninety-nine euro and sixty cent (EUR 296,977,099.60), out of which an aggregate amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) has been allocated to the share capital and two hundred ninety-six million nine hundred forty-six thousand ninety-nine euro and sixty cent (EUR 296,946,099.60) has been allocated to the share premium account of the Company.

Second resolution

The general meeting further resolved to accept the payment by the Sole Shareholder for the subscribed new ordinary shares and new non-voting preferred shares through contribution in kind of two million nine hundred and forty-five

thousand (2,945,000) ordinary shares and one hundred and fifty-five thousand (155,000) non-voting preferred shares in S&B Minerals Participations 2 S.A., a société anonyme, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under registration number B 178.971 ("Luxco 4"), all having a par value of one cent of a euro (EUR 0.01) each, for a total value of two hundred ninety-six million nine hundred seventy-seven thousand ninety-nine euro and sixty cent (EUR 296,977,099.60).

The proof of the existence and of the value of two hundred ninety-six million nine hundred seventy-seven thousand ninety-nine euro and sixty cent (EUR 296,977,099.60) of all the Luxco 4 shares has been produced to the undersigned notary.

The value of the shares contributed to the Company has been confirmed in a report dated 2 August 2013 from Ernst and Young S.A., in accordance with articles 32-1 (5) and 26-1 of the Luxembourg law governing commercial companies dated 10 August 1915, which report will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The conclusion of the report was the following: "Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number to the 2,945,000 new ordinary shares with a par value of EUR 0.01 each and the 155,000 new non-voting preferred shares with a par value of EUR 0.01 each, to be issued with total related share premium of EUR 296,946,099.60, hence total consideration amounting to EUR 296,977,099.60".

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, article 5.1.1 of the articles of association of the Company is amended and shall read as follows:

" **Art. 5.1.1.** The Company's issued share capital is set at sixty-two thousand euro (EUR 62,000), consisting of five million eight hundred and ninety thousand (5,890,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and three hundred and ten thousand (310,000) non-voting preferred shares (the "Preferred Shares"), all having a par value of one cent of a euro (EUR 0.01) each."

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to six thousand five hundred euro.

The meeting is closed at 14.40 CET.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a German translation. On express request of the same appearing persons, and in case any divergences would arise between the German and the English text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by surname, name and residence, said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausenddreizehn, am zweiten Tag des Monats August.

Vor Maître Jean-Joseph Wagner, Notar mit Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg.

Hat eine Hauptversammlung der Aktionäre der S&B Minerals Participations S.A., einer société anonyme gegründet und bestehend unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Gesellschaftssitz in 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 178.491, gegründet am 28. Juni 2013 durch notarielle Urkunde der Notarin Martin Schaeffer, handelnd in Vertretung des Notars Henri Hellinckx, welche Urkunde noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht wurde, stattgefunden (die "Gesellschaft").

Die Versammlung wurde um 14.30 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Carsten Opitz, Maître en droit, berufsansässig in Luxemburg, eröffnet, welcher Herrn Brian Gillot, berufsansässig in Luxemburg, zum Sekretär ernannte.

Die Hauptversammlung wählte Herrn Stéphane Joly-Meunier, zum Stimmzähler.

Der Versammlungsvorstand war somit gebildet. Der Vorsitzende erklärte Folgendes und ersuchte den Notar Folgendes zu beurkunden:

I. Dass die Hauptversammlung über folgende Tagesordnung zu befinden hat:

Tagesordnung

1. Anhebung des Aktienkapitals der Gesellschaft um einen Betrag in Höhe von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000), um dieses von seinem gegenwärtigen Betrag in Höhe von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000) auf einen neuen Betrag in Höhe von zweiundsechzigtausend Euro (62.000 EUR) zu bringen, durch die Ausgabe von zwei Millionen neuhundert-

fünfundvierzigtausend (2.945.000) neuen Stammaktien und einhundertfünfundfünfzigtausend (155.000) stimmrechtslosen Vorzugsaktien mit einem Nennwert von einem Cent (EUR 0,01) pro Aktie;

2. Zahlung der neuen Stammaktien und der neuen stimmrechtslosen Vorzugsaktien durch die alleinige Gesellschafterin durch Sacheinlage bestehend aus zwei Millionen neunhundertfünfundvierzigtausend (2.945.000) Stammaktien und einhundertfünfundfünfzigtausend (155.000) stimmrechtslosen Vorzugsaktien der S&B Minerals Participations 2 S.A. mit einem Nennwert von einem Cent (EUR 0,01) pro Aktie;

3. Neuformulierung des Artikel 5.1.1. der Gesellschaftssatzung;

II. Dass die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre, sowie die Anzahl ihrer Aktien in einer Anwesenheitsliste eingetragen sind. Diese Anwesenheitsliste wird, nach Unterzeichnung durch die Aktionäre, Bevollmächtigten und dem Versammlungsvorstand, dieser notariellen Urkunde beigefügt, um zusammen mit dieser einregistriert zu werden.

Die Vollmachten werden nach Unterzeichnung „ne varietur“ durch die Erschienenen und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt.

III. Dass sämtliche Aktionäre der Gesellschaft in der Hauptversammlung anwesend beziehungsweise gültig vertreten sind, und dass alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären, von der für diese Hauptversammlung festgelegten Tagesordnung Kenntnis erhalten zu haben und ordnungsgemäß geladen worden zu sein.

IV. Dass diese Hauptversammlung ordnungsgemäß einberufen wurde und in rechtsgültiger Weise über die Tagesordnungspunkte beraten kann.

Die Hauptversammlung der Aktionäre ersuchte den unterzeichnenden Notar folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Hauptversammlung der Aktionäre beschloss die Anhebung des Aktienkapitals der Gesellschaft um einen Betrag in Höhe von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000), um diese von seinem gegenwärtigen Betrag in Höhe von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000), vertreten durch zwei Millionen neunhundertfünfundvierzigtausend (2.945.000) Stammaktien und einhundertfünfundfünfzigtausend (155.000) stimmrechtslose Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von je einem Cent (EUR 0,01), auf einen neuen Betrag in Höhe von zweiundsechzigtausend Euro (EUR 62.000), vertreten durch fünf Millionen achthundertneunzigtausend (5.890.000) Stammaktien und dreihundertzehntausend (310.000) stimmrechtslose Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von je einem Cent (EUR 0,01), zu bringen, durch die Ausgabe von zwei Millionen neunhundertfünfundvierzigtausend (2.945.000) neuen Stammaktien und einhundertfünfundfünfzigtausend (155.000) stimmrechtslosen Vorzugsaktien mit einem Nennwert von einem Cent (EUR 0,01) pro Aktie.

Sämtliche neuen Aktien wurden durch S&B Minerals Finance S.C.A., eine société en commandite par actions gegründet und bestehend unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit eingetragenem Sitz in 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 178.488 (die „Alleingeschafterin“), gezeichnet wie folgt:

- zwei Millionen neunhundertfünfundvierzigtausend (2.945.000) neue Stammaktien und einhundertfünfundfünfzigtausend (155.000) neue stimmrechtslose Vorzugsaktien mit einem Nennwert von einem Cent (EUR 0,01) pro Aktie, zu einem Gesamtpreis in Höhe von zweihundertsechsunneunzig Millionen neunhundertsebenundsiebzigtausend neunundneunzig Euro und sechzig Cent (EUR 296.977.099,60), von dem einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000) dem Stammkapital, und zweihundertsechsunneunzig Millionen neunhundertsechsunvierzigtausend neunundneunzig Euro und sechzig Cent (EUR 296.946.099,60) dem Agio zugeordnet wurden.

Sämtliche drei Millionen einhunderttausend (3.100.000) neuen Aktien der Gesellschaft wurden zu einem Gesamtpreis in Höhe von zweihundertsechsunneunzig Millionen neunhundertsebenundsiebzigtausend neunundneunzig Euro und sechzig Cent (EUR 296.977.099,60) gezeichnet, von dem einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000) dem Stammkapital, und zweihundertsechsunneunzig Millionen neunhundertsechsunvierzigtausend neunundneunzig Euro und sechzig Cent (EUR 296.946.099,60) dem Agio zugeordnet wurden.

Zweiter Beschluss

Die Hauptversammlung der Aktionäre genehmigte und akzeptierte ferner die Zahlung der neuen Stammaktien und der neuen stimmrechtslosen Vorzugsaktien durch Sacheinlage bestehend aus zwei Millionen neunhundertfünfundvierzigtausend (2.945.000) Stammaktien und einhundertfünfundfünfzigtausend (155.000) stimmrechtslosen Vorzugsaktien der S&B Minerals Participations 2 S.A., einer société anonyme mit Gesellschaftssitz in 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 178.971 („Luxco 4“), welche Aktien einen Nennwert von einem Cent (EUR 0,01) pro Aktie und einen Gesamtwert von zweihundertsechsunneunzig Millionen neunhundertsebenundsiebzigtausend neunundneunzig Euro und sechzig Cent (EUR 296.977.099,60) haben.

Der Nachweis des Vorhandenseins und des Wertes der Aktien der Luxco 4 in Höhe von zweihundertsechsunneunzig Millionen neunhundertsebenundsiebzigtausend neunundneunzig Euro und sechzig Cent (EUR 296.977.099,60) wurde gegenüber dem unterzeichneten Notar erbracht.

Der Wert der als Sacheinlage eingebrachten Aktien ist in dem gemäß den Artikeln 32-1 (5) und 26-1 des Luxemburger Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 erstellten Bericht der Wirtschaftsprüfungsgesellschaft

Ernst & Young S.A. vom 2. August 2013 beschrieben und bestätigt worden; dieser Bericht wird dieser notariellen Urkunde beigelegt, um zusammen mit dieser einregistriert zu werden.

Die Schlussfolgerung des Berichts lautet: „Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number to the 2,945,000 new ordinary shares with a par value of EUR 0.01 each and the 155,000 new non-voting preferred shares with a par value of EUR 0.01 each, to be issued with total related share premium of EUR 296,946,099.60, hence total consideration amounting to EUR 296,977,099.60.“

Dritter Beschluss

Als Folge der vorausgegangenen Beschlüsse beschloss die Hauptversammlung der Aktionäre eine Neuformulierung des Artikels 5.1.1. der Gesellschaftssatzung wie folgt:

„ **Art. 5.1.1.** Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt zweiundsechzigtausend Euro (EUR 62.000) eingeteilt in fünf Millionen achthundertneunzigtausend (5.890.000) Stammaktien (die „Stammaktien“) und dreihundertzehntausend (310.000) stimmrechtslose Vorzugsaktien (die „Vorzugsaktien“) mit einem Nennwert von je einem Cent (EUR 0,01).“

Kosten

Die der Gesellschaft aufgrund dieses Aktes entstandenen und von ihr zu tragenden Auslagen, Gebühren, Honorare oder Kosten jeglicher Art werden auf ca. sechstausendfünfhundert Euro geschätzt.

Die Sitzung wurde um 14.40 geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar, welcher die englische und deutsche Sprache versteht und spricht, stellt fest, dass auf Anfrage der Erschienenen die gegenwärtige Urkunde in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Anfrage der Erschienenen und im Falle von Unterschieden zwischen der deutschen und der englischen Fassung ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. OPITZ, B. GILLOT, S. JOLY-MEUNIER, J.-J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 5. August 2013. Relation: EAC/2013/10386. Erhalten fünfundsechzig Euro (75,- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2013121423/210.

(130147697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2013.

Franck Manutention S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9780 Wintrange, 60, route de Wiltz.

R.C.S. Luxembourg B 179.773.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société MOMAC, société à responsabilité limitée de droit belge, établie et ayant son siège social à B-4040 Herstal (Belgique), rue de l'Abbaye, 65, inscrite au registre des personnes morales de Liège, numéro d'entreprise 0451.242.713, numéro de TVA BE 0451.242.713, ici représentée par son gérant, la société EQUIPEMENT SALES SERVICES AND LOGISTIC, en abrégé ESS & L, ayant son siège à B-8860 Lendeledé (Belgique), Hulstsestraat 2, numéro d'entreprise 0465.071.547, habilité à engager la société en vertu de l'article 7.A et 7.B des statuts de la société, elle-même représentée par son représentant permanent Monsieur Stijn DE LILLE, indépendant, demeurant à B-8860 Lendeledé (Belgique), Hulstsestraat 2, nommé à ces fonctions en vertu de l'article 8 de ses statuts;

2. Monsieur Franck PIERRARD, employé, né à Mellier (Belgique) le 23 juillet 1968, demeurant à B-6860 Mellier (Belgique), 6, rue de la Civanne;

Les deux représentés par Madame Patricia Henry, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu de deux procurations sous seing privé en date du 19 juillet 2013, qui restent annexées après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "Franck Manutention S.à r.l.".

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Wincrange.

Art. 3. La société a pour objet:

- le commerce en gros et en détail, l'achat et la vente, l'importation et l'exportation de toutes sortes de machines et de véhicules en général, et particulièrement de machines et véhicules destinés à l'agriculture, la sylviculture, le traitement de déchets et l'industrie;

- le commerce en gros et en détail, l'achat et la vente, l'importation et l'exportation de toutes sortes d'accessoires, composants et équipements relatifs à des machines et véhicules pour l'agriculture, la sylviculture, le traitement de déchets et l'industrie;

- la fabrication, l'entretien et la réparation de machines et véhicules destinés à l'agriculture, la sylviculture, le traitement de déchets et l'industrie, ainsi que de leurs accessoires;

- la fabrication, l'entretien et la réparation d'outils de guindage, de levage et de transport et de machines de guindage, de levage et de transport, ainsi que de leurs accessoires,

- la fabrication, l'entretien et la réparation de toutes sortes de constructions métalliques, dans le sens le plus large du mot;

- l'organisation et l'animation de formations techniques relatives à l'utilisation et l'entretien de machines et de véhicules destinés à l'agriculture, la sylviculture, le traitement de déchets et l'industrie;

- le transport, le déchargement et la commercialisation de tous les biens, sans distinction, sur le plan national et à l'étranger, avec tous les moyens de transport, le tout à comprendre dans le sens le plus large du terme;

- la location de tous les biens mobiliers et immobiliers, et plus particulièrement de machines et véhicules, plus accessoires, destinés à l'agriculture, la sylviculture, le traitement de déchets et l'industrie;

- la fabrication, l'entretien et la réparation de matériels pour la construction civile et d'appareils géodésiques;

- la fabrication, l'entretien et la réparation de matériels électriques et électroniques pour l'agriculture, la sylviculture, le traitement des déchets et l'industrie;

- le commerce en gros et en détail de véhicules motorisés, de composants et d'accessoires, neufs et de seconde main, ainsi que les réparations de véhicules à moteur;

- un atelier pour la réparation de véhicules motorisés et de carrosseries;

- la fabrication, l'entretien et la réparation de carrosseries pour véhicules motorisés;

- la fabrication de manipulateurs mécaniques et de robots industriels désignés spécialement pour le guindage, le levage, le chargement ou le déchargement de biens;

- tous travaux de carrosseries ou de carrossier en général;

- la mise à disposition de personnel;

- la gestion environnementale, pour son propre compte et pour le compte de tierces personnes;

- l'achat et la vente, l'importation et l'exportation, commission et représentation pour n'importe quels biens; bref, intermédiaire dans le commerce, soit en tant qu'agent, courtier, représentant, distributeur, gérant d'affaires, concessionnaire ou dans n'importe quelle autre fonction;

- l'exercice de tous les mandats d'administrateur et de gérant, de toutes les missions et fonctions directement ou indirectement liés à l'objet social;

- l'octroi de prêts et d'ouvertures de crédits à des sociétés et des particuliers, sous n'importe quelle forme. Dans ce cadre, elle peut aussi se porter garant ou donner son aval, dans le sens le plus large, exécuter toutes les opérations commerciales et financières, sauf celles qui sont légalement réservées à des banques de dépôt, titulaires de dépôts à court terme, caisses d'épargne, créanciers hypothécaires et entreprises de capitalisation.

La société peut, pour son propre compte ou pour le compte de tiers, exécuter toutes les opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières qui sont directement ou indirectement liés à l'objet social ou qui sont de nature à améliorer l'épanouissement de celui-ci.

La société peut réaliser son but social, tant sur le plan national qu'à l'étranger, de toutes les manières qu'elle estimerait les plus convenables.

La société pourra également prendre un intérêt, par le biais d'une contribution, fusion, absorption, division, participation ou n'importe quel autre moyen, dans toutes les sociétés et entreprises existantes ou encore à créer qui cherchent à atteindre un but similaire ou analogue, ou qui sont importantes pour la réalisation de l'objet social de la société.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- €), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- €) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- la société MOMAC, susdite, soixante-quinze parts	75
- Franck Pierrard, susdit, vingt-cinq parts	25
Total: cent parts sociales	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent soixante-quinze euros (775.- €).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-9780 Wincrange, 60, route de Wiltz,
- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- Est nommé gérant technique, pour une durée illimitée:

Monsieur Stijn DE LILLE, indépendant, né à Kortrijk (Belgique) le 18 mai 1973, demeurant à B-8860 Lendeledede (Belgique), Hulstsestraat 2.

- Est nommé gérant administratif, pour une durée illimitée: Monsieur Franck PIERRARD, employé, né à Mellier (Belgique) le 23 juillet 1968, demeurant à B-6860 Mellier (Belgique), 6, rue de la Civanne.

La société est engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: HENRY, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 août 2013. Relation: LAC/2013/36336. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2013.

Référence de publication: 2013121744/119.

(130148382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Gamendum AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 90, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 179.766.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausenddreizehn, den vierundzwanzigsten Juli.

Vor Uns Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitz zu Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

- CELOS INVEST AG, mit Sitz zu L-1320 Luxembourg, 90, rue de Cessange, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 142.128,

hier vertreten durch sein einziges Verwaltungsratsmitglied Christian SCHWAB, Bankkaufmann, geschäftsansässig zu L-1320 Luxembourg, 90, rue de Cessange,

handelnd auf Grund von Artikel 7 der Statuten.

Vorbenannte Person ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von ihr zu gründenden Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung "GAMENDUM AG" gegründet.

Art. 2. Die Gesellschaft wird gegründet für eine unbestimmte Dauer von heute angerechnet. Sie kann frühzeitig aufgelöst werden durch Entscheid der Aktionäre, entscheidend so, wie im Falle einer Statutenänderung.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse militärischer, politischer, ökonomischer oder sozialer Natur die normale Aktivität der Gesellschaft behindern oder bedrohen, so kann der Sitz der Gesellschaft durch einfache Entscheidung des Verwaltungsrates in eine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg oder sogar ins Ausland verlegt werden und zwar so lange bis zur Wiederherstellung normaler Verhältnisse.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck die Abwicklung von kommerziellen, industriellen und finanziellen Geschäften, unter welcher Form auch immer, aller Geschäfte welche sich auf Mobiliar- und Immobilienwerte beziehen sowie die Beteiligung an anderen Gesellschaften.

Desweiteren kann sie Gesellschaften an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung gewähren, sei es durch Darlehen, Garantien und Vorschüsse.

Die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben, dieselben verwalten und verwerten.

Die Gesellschaft kann generell alle Tätigkeiten und Geschäfte betreiben welche mittelbar oder unmittelbar mit ihrem Gesellschaftszweck zusammenhängen.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt EINUND DREISSIGTAUSEND EURO (31.000.- €), eingeteilt in SECHSHUNDERTZWANZIG (620) Aktien mit einem Nominalwert von je FÜNFZIG EURO (50.- €), welche eine jede Anrecht gibt auf eine Stimme in den Generalversammlungen.

Die Aktien, je nach Wahl des Eigentümers, sind Inhaberaktien oder lauten auf Namen.

Die Aktien können, auf Wunsch des Besitzers, aus Einzelaktien oder aus Aktienzertifikaten für zwei oder mehr Aktien bestehen.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluß der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus drei Personen bestehen muss, welcher aus seinen Reihen einen Vorsitzenden wählt und bei einer Einpersonenkonglomerat aus einem Mitglied bestehen kann.

Sie werden ernannt für eine Dauer die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Der Vorsitzende kann auch durch die Generalversammlung ernannt werden.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die vorliegende Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden zu machen, im Rahmen der Bedingungen und gemäß den Bestimmungen welche durch das Gesetz festgelegt sind.

Der Verwaltungsrat oder die Generalversammlung kann die ganze oder teilweise tägliche Geschäftsführung, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend diese Geschäftsführung, an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder Agenten übertragen, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Gesellschaft wird verpflichtet sei es durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die alleinige Unterschrift des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieds oder des Verwaltungsratsvorsitzenden oder des alleinigen Verwaltungsratsmitglieds.

Art. 8. Die Gesellschaft wird bei Gericht als Klägerin oder als Beklagte durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch die hierzu speziell bestellte Person rechtsgültig vertreten.

Art. 9. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare überwacht.

Sie werden ernannt für eine Dauer, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember.

Art. 11. Die jährliche Generalversammlung tritt am Gesellschaftssitz oder an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am 2. Donnerstag des Monats Juli jeden Jahres um 11.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 12. Um der Generalversammlung beiwohnen zu können, müssen die Besitzer von Inhaberaktien fünf volle Tage vor dem festgesetzten Datum ihre Aktien hinterlegen. Jeder Aktionär hat das Recht selbst zu wählen oder einen Mandatar zu bestellen. Letzterer muß nicht unbedingt Aktionär sein.

Art. 13. Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse um alle Akte, welche die Gesellschaft interessieren zu tätigen oder gutzuheißen. Sie entscheidet über die Zuweisung und über die Aufteilung des Nettogewinns.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Art. 14. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf dessen spätere Änderungen.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2013.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet statt im Jahre 2014.

Kapitalzeichnung

Die Aktien wurden durch den einzigen Aktieninhaber gezeichnet.

Das gezeichnete Kapital wurde bar in voller Höhe eingezahlt. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von EINHUNDREISSIGTAUSEND EURO (31.000.- €) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, daß die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlaß gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr ACHTHUNDERTFÜNZIG EURO (850.- €).

Außerordentliche Generalversammlung

Sodann hat der Erschienene in einer außerordentlichen Generalversammlung folgende Beschlüsse gefaßt:

Erster Beschluß

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf einen (1) festgelegt und die der Kommissare auf einen (1).

Zum einzigen Verwaltungsratsmitglied wird ernannt:

- CELOS INVEST AG, mit Sitz zu L-1320 Luxembourg, 90, rue de Cessange, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 142.128,

hier vertreten durch seinen ständigen Vertreter Christian SCHWAB, Bankkaufmann, geschäftsansässig zu L-1320 Luxembourg, 90, rue de Cessange.

Zweiter Beschluß

Zum Kommissar wird ernannt:

- Bureau Comptable et Fiscal René THILL de L-1467 Howald, 44, rue Henri Entringer.

Dritter Beschluß

Die Mandate des einzigen Verwaltungsratsmitglieds und des Kommissars enden am Tage der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2018 befindet.

Vierter Beschluß

Die Anschrift der Gesellschaft lautet:

L-1320 Luxembourg, 90, rue de Cessange.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt die Anschrift der Gesellschaft abzuändern innerhalb der Gemeinde in der sich der statutarische Gesellschaftssitz befindet.

Fünfter Beschluß

Gemäß den Bestimmungen des Artikels 60 des Gesetzes über die Gesellschaften und Artikel 7 der gegenwärtigen Satzung, ist der Verwaltungsrat ermächtigt unter seinen Mitgliedern ein oder mehrere geschäftsführende Verwaltungs-

ratsmitglieder welche befugt sind die Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift zu verpflichten für alles was die tägliche Geschäftsführung anbelangt (administrateur-délégué) zu bezeichnen.

Worüber Urkunde. Aufgenommen zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung an den Erschienenen hat derselbe Uns Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: SCHWAB, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 juillet 2013. Relation: LAC/2013/35022. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2013.

Référence de publication: 2013121779/126.

(130148295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Kamoulox Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.700,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.891.

—
Veuillez prendre note qu'une erreur s'est glissée lors du dépôt L130147208 du 26 août 2013.

Il y a lieu de lire que Monsieur Jérôme DEVILLET a été nommé comme gérant de catégorie A pour une période indéterminée, et non comme gérant de catégorie B.

Luxembourg, le 27 août 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour KAMOULOX INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013121876/15.

(130148501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.

Luxembourg Machining Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, rue de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 59.262.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de Luxembourg Machining Technology S.A., tenue au siège social le 7 juin 2013 à 12 heures

Résolution

1. L'Assemblée décide le renouvellement des mandats des Administrateurs:

- Monsieur Jean-Claude SCHMITZ, Administrateur, demeurant professionnellement à 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.

- Monsieur Philippe SCHMITZ, Administrateur, demeurant professionnellement à 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.

- Madame Isabelle SCHMITZ, Administrateur, demeurant professionnellement à 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.

- Monsieur Marc SCHAUS, Administrateur, demeurant professionnellement à 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.

Et celui du réviseur d'entreprises agréé:

- CLERC SA 1, rue Pletzer L-8080 Bertrange

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 Décembre 2013.

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 13 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Philippe SCHMITZ / Marc SCHAUS / Jean-Claude SCHMITZ

Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2013121920/25.

(130147776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2013.
